

Session permanente 2022-2023

ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (**COMFIB**)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°032 : PORTANT PROJET DE LOI INSTITUANT
LES VOLONTAIRES POUR LA DEFENSE DE
LA PATRIE (VDP)

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par les
députés **Haoua FOFANA** et **Nemata Brigitte ZOUNGRANA**, rapporteurs.

Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi 15 décembre de 14 heures 15 minutes à 16 heures 20 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi instituant les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP).

Auparavant la COMFIB, saisie pour avis, a désigné les députés Haoua FOFANA et Nemata Brigitte ZOUNGRANA, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, le mardi 13 décembre de 11 heures 05 minutes à 18 heures 10 minutes et le mercredi 14 décembre 2022 de 15 heures 15 minutes à 17 heures 05 minutes, sous la présidence du député Bangré Lévis OUEDRAOGO, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- Compte-rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la COMFIB.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Les rapporteurs ont présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du gouvernement,
- débat général.

I.1- DE L'AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement, représenté par monsieur Boukaré ZOUNGRANA, ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité, assurant l'intérim du ministre de la Défense et des anciens Combattants, a présenté l'exposé des motifs du projet de loi en trois (03) points :

- contexte et justification ;
- processus d'élaboration du projet de loi ;
- contenu du projet de loi.

L'intégralité de l'exposé des motifs est à retrouver dans le rapport de la commission saisie au fond.

I.2. DU DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé de monsieur le ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Les principales préoccupations ont portés sur :

- la précision des catégories de VDP dans le dispositif du projet de loi ;
- le lien entre les VDP et les volontaires du Programme national de volontariat ;
- le calendrier et le chronogramme de reversement des VDP dans les forces armées nationales ;
- le montant total de l'assistance financière de l'Etat à la famille du VDP tombé au combat ;
- la possible aggravation du retard accusé dans la prise en charge des VDP par la mise en place d'un nouveau système ;
- le recrutement de tous les candidats inscrits sur la liste des VDP ;
- le risque de l'inscription des hommes politiques sur la liste des VDP ;
- la réorientation d'une partie des VDP vers la sécurisation des sites miniers ;
- la formation des VDP nouvellement recrutés au respect des droits humains dans l'exercice de leur mission ;
- la prévision d'un programme commun de formation des VDP nationaux et communaux assurée par l'armée, la gendarmerie et la police ;
- la mise en œuvre d'une coordination entre les différentes catégories de VDP ;
- la structure chargée de la gestion des armes mises à la disposition des VDP et l'institution d'une enquête de moralité des VDP recrutés ;
- les critères de délimitation des compétences territoriales des VDP ;

- les mesures prises par le Gouvernement pour prévenir l'infiltration des terroristes dans le corps des VDP ;
- le caractère inclusif et participatif à l'élaboration du projet de loi ;
- le nombre de VDP opérationnels actuellement sur le terrain ;
- la mise en place d'un dispositif de vérification de l'origine financière des dons reçus des particuliers au profit des VDP ;
- la nature et les modalités de l'approbation des populations de base dans le recrutement des VDP locaux.

II. APPRÉCIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAGIDH et après échanges entre ses membres, la COMFIB est convaincue que le présent projet de loi permettra de disposer d'un texte en phase avec l'évolution du contexte sécuritaire et des besoins pour les volontaires de la défense de la patrie.

Par conséquent, elle émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 15 décembre 2022

Les rapporteurs

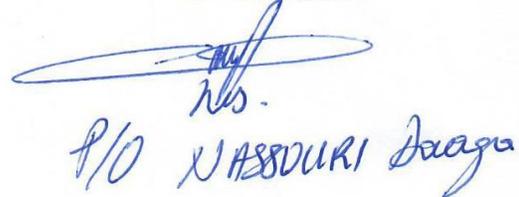


Haoua FOFANA



N. Brigitte ZOUNGRANA

Le Président



P/O NASSOURI Jaaga

LISTE DES DEPUTES PRESENTS A L'ADOPTION

N° d'ordre	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1^{er} Secrétaire
5.	HAMA Ly	2^e Secrétaire
6.	KONE Diakalia	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	SAVADOGO Yacouba	Membre
9.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
10.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
11.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
12.	ZOUNGRANA Neimata Brigitte	Membre
13.	DIALLO Daouda	Membre
14.	KAFANDO Yves	Membre
15.	FOFANA Haoua	Membre
16.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre